

Département d'Eure-et-Loir
Arrondissement de Châteaudun
Canton des Villages Vovéens
MAIRIE de TERMINIERS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 2026-09-44
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2026**

Convocation du 31/08/2026

Publication du 09/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 août 2026 s'est réuni à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Benoît PELLEGRIN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Benoît PELLEGRIN, Christiane BONSERGENT, Jean-Sébastien ALLARD, Isabelle THOMAIN, Hubert HALLOUIN, Anne-Marie REYNAUD, Denis LEYSSSENS, Blandine HARDY, Maria BARREIRO, Céline FOIRET, Jeanne CLATOT, Arnaud BLANVILLAIN, Loïc FOIRET, Caroline HULMEL et Maxence LE LOUARN conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Isabelle Thomain (pouvoir à Blandine HARDY), Céline FOIRET (pouvoir à Maria BARREIRO), Jeanne CLATOT (pouvoir à Caroline HULMEL)

Était absent non excusé : Arnaud BLANVILLAIN

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé ;

Monsieur Maxence LE LOUARN, désigné comme secrétaire de séance.

**AVIS CREATION DU PARC EOLIEN « FERME EOLIENNE DU MOULIN NEUF »
SUR LA COMMUNE DE CORMAINVILLE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le dossier relatif au projet de parc éolien dénommé « Ferme éolienne du Moulin Neuf », porté par VOLKSWIND ;

Vu la procédure de consultation publique par voie électronique organisée du 1^{er} septembre 2026 au 2 décembre 2026 ;

Considérant que le projet prévoit 8 éoliennes pour une puissance nominative de 2,2 MW, implantées sur le territoire de la commune de CORMAINVILLE ;

Considérant les éléments présentés dans le dossier de consultation, notamment en matière d'impact environnemental, paysager, énergétique et économique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de parc éolien « Ferme éolienne du Moulin Neuf » ;
- prend acte des éléments présentés dans le dossier soumis à consultation publique ;

Vote : Pour : 14, Contre : 0, Abstentions : 0

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En Sous-Préfecture le
Et de publication

Pour extrait conforme
Le Maire
Benoît PELLEGRIN